

CONVOCAATION – Session 2024

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION,
DE LA DIGITALISATION ET DES SPORTS
SERVICE DES FORMATIONS
POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION
OFFICE DES APPRENTISSAGES

EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE

AIDE EN SOINS ET ACCOMPAGNEMENT AFP

Chef-expert :

Monsieur Jeremy De Luigi

OrTra Neuchâtel Santé-social, Rue du Puits-Godet 8a, 2000 Neuchâtel

Tél. prof. : 079 502 78 74

Courriel : jeremy.deluigi@ne.ch

TELEPHONES PORTABLES

Afin de pallier aux nombreux problèmes rencontrés suite à l'utilisation de téléphones portables (natels) ou tout autre moyen de communication à ondes courtes, nous vous informons que ces types d'appareils sont strictement interdits durant le déroulement des examens.

TRAVAIL PRATIQUE INDIVIDUEL

**Du vendredi 22 mars 2024
au vendredi 3 mai 2024**

Tous-tes les candidat-e-s

Selon planning annexé

CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ÉCRITES

**Mercredi 5 juin 2024
de 8h30 à 12h00**

**Les candidat-e-s seront
présents à 8h00**

Tous-tes les candidat-e-s

OrTra Neuchâtel santé-social
Puits-Godet 6a
2000 Neuchâtel

Moyen auxiliaire :

- Calculatrice
(Non programmable)

Surveillant-e-s :

- Selon planification du chef-expert

CORRECTION DES EXAMENS ÉCRITS

**Mercredi 5 juin 2024
de 13h30 à 17h00**

OrTra Neuchâtel santé-social
Rue du Puits-Godet 8a
2000 Neuchâtel

Uniquement expert-e-s :

- Selon planification du chef-expert

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les candidat-e-s seront informé-e-s de la réussite ou éventuellement de l'échec de leurs examens au cours d'une réunion organisée par la commission d'examens de fin d'apprentissage. Toutefois, nous signalons que cette communication sera faite sous toute réserve, la décision ne pouvant être définitive que lorsque le service des formations postobligatoires et de l'orientation aura procédé aux différents contrôles.

La décision d'échec sera notifiée par lettre recommandée au candidat.

La liste des candidat-e-s neuchâtelois-es ayant réussi leur examen peuvent être consultées en tout temps sur le site :

www.ne.ch/examens

CÉRÉMONIE DE REMISE DE TITRES

Nous vous remercions de vous référer à la directive pour les examens de fin d'apprentissage qui se trouve en annexe.

Office des apprentissages
Pôle Santé – Arts – Nature

Annexes

- Liste des candidat-e-s
- Planning « travail pratique individuel »
- Guide pour les procédures de qualification dans le canton de Neuchâtel

Distribution

- aux candidat-e-s
- aux membres de la CEFA
- aux expert-e-s
- au CPNE-2S